

tre de ces demandes doivent parvenir, par écrit, à l'Administration communale dans les trente jours dès la présente publication.

Chamoson, le 17 décembre 2021
L'Administration communale



Commune de Champéry

Enquête publique

L'Administration communale soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, les dossiers suivants:

- Requérant: Société coopérative La Cavagne, route de la Fin 44, 1874 Champéry
Situation: Parcelle n° 1608, folio n° 7, au lieu dit La Fin
Coordonnées 2°55'124/1°11'3'956
Zone mixte touristique et commerciale
Dossier déposé le 3 novembre 2021
Objet: pose d'enseignes
- Requérant: Ze Snow School, chemin des Revers 27, 1874 Champéry
Situation: Parcelle n° 261, folio n° 7, au lieu dit Monteilly
Coordonnées 2°55'129/1°11'3'859
Zone mixte touristique et commerciale
Dossier déposé le 6 décembre 2021
Objet: pose d'enseignes pour saison hivernale 2021-2022

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture dudit bureau. Les éventuelles observations et oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit en recommandé au Conseil municipal dans les trente jours à partir de la présente publication.

Champéry, le 17 décembre 2021
L'Administration communale



Commune de Collonges

Création d'une zone réservée «Follatères – Lentillères»

Le Conseil municipal de Collonges rend notoire qu'il a décidé, en séance du 16 novembre 2021, de déclarer, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), une zone réservée pour la «zone de camping» au secteur «Follatères – Lentillères» selon le dossier en consultation à la commune. Le but poursuivi de cette zone réservée est de mener les réflexions utiles pour planifier le camping existant selon les exigences de la fiche B.3 «Camping» du Plan Directeur cantonal (PDc).

A l'intérieur de cette zone, rien ne sera entrepris qui puisse entraver le but poursuivi par la zone réservée ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

La zone réservée est prévue pour une durée de cinq ans. Elle entre en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal l'instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouverture officielle du bureau communal.

Les remarques et oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de la zone réservée, de sa durée et de

l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Collonges, le 17 décembre 2021
L'Administration communale



Commune de Conthey

Enquête publique

- PPE de l'immeuble du Scex-Riond, à Erde, pour poser deux coupe-vent, parcelle n° 14'093, folio 217, au lieu dit Erde, en zone EV: extension village, coord. 2°58'730 / 1°12'0'745.
- Blaise Fumeaux, à Erde, pour la pose de deux PAC extérieures en façade ouest, avec avant-toit, parcelle n° 26'544, folio 218, au lieu dit Erde, en zone VV: vieux village, coord. 2°58'515 / 1°12'0'757.
- Garage des Alpes de Conthey SA, à Conthey, par Westiform AG à Niederwangen, pour la modification de la couleur des façades, des enseignes et du totem existants, parcelles n° 1'129, folio 10, au lieu dit les Rottes, en zone AR: artisanale, coord. 2°59'0'004 / 1°11'9'217.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées à l'encontre de ces demandes doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au bureau communal du service Domaines et bâtiments, où les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture officielle.

Conthey, le 17 décembre 2021
L'Administration communale



Commune de Crans-Montana

Enquête publique

Secteur Mollens

- Requérant: Pauline Elsig et Eric Aymon, route de Zironde 41B, 3963 Aminona
Auteur des plans: Renggli Architectes, avenue Général Guisan 19, 3960 Sierre
Projet: agrandissement du chalet existant et construction d'un jardin d'hiver
Situation: Parcelle no 4141, plan no 10, au lieu dit L'Aminona à 3963 Aminona
Cette parcelle se situe dans le périmètre des zones réservées LAT publiées les 4 et 11.09.2020
Propriétaire: Pauline Elsig et Eric Aymon, route de Zironde 41B, 3963 Aminona
Zone Chalet d'Aminona RCCZ – Coordonnées: Y 2°60'198 / X 1°13'0'952
Dépôt du dossier le 18.11.2021 Dossier 2021.358
- Requérant: Marc Leipziger, route de Zironde 90, 3963 Aminona
Auteur des plans: Cordonier & Rey SA, 3960 Sierre
Projet: installation d'un bain nordique et d'un sauna extérieur sur le toit existant du sous-sol
Situation: Parcelle no 2346, plan no 10, au lieu dit L'Aminona à 3963 Aminona
Propriétaire: Marc Leipziger, route de Zironde 90, 3963 Aminona
Zone résidentielle R2 RCCZ – Coordonnées: Y 2°60'178 / X 1°13'1'066
Dépôt du dossier le 30.11.2021 Dossier 2021.368
- Requérant: Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens

Auteur des plans: Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens
Projet: création d'un avant-toit en façade nord et pose d'un store toile en façade sud-est
Situation: Parcelle no 2105, plan no 4, au lieu dit Le Motty à 3974 Mollens
Propriétaire: Bruno Ramsperger, route de Montana 71, 3974 Mollens
Zone des chalets d'Aminona RCCZ – Coordonnées: Y 2°60'015 / X 1°12'9'104
Dépôt du dossier le 06.12.2021 Dossier 2021.376

Secteur Randogne

- Requérant: HUG Clinique de Crans-Montana, impasse Clairmont 2, 3963 Crans-Montana
Auteur des plans: Comina Architecture SA, rue Centrale 3, 3963 Crans-Montana
Projet: rajout d'une isolation extérieure sur la façade est
Situation: Parcelle no 397, plan no 7-8, au lieu dit La Comba à 3963 Crans-Montana
Propriétaire: République et canton de Genève, case postale 69, 1211 Genève
Zone 9 RIC – Coordonnées: Y 2°60'4'280 / X 1°12'9'440
Dépôt du dossier le 06.12.2021 Dossier 2021.374

Pendant la période exceptionnelle de pandémie et jusqu'à nouvel ordre, les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, route Cantonale 45, 3971 Chermignon, uniquement sur rendez-vous au numéro suivant: 027 486 19 00. Par la suite, ils seront en principe à nouveau consultables de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous au bureau communal de Chermignon. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les trente jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 17 décembre 2021
L'Administration communale



Commune de Crans-Montana

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2014 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Filippo Osterino, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.
Locaux et emplacements: route de Montana-Crans 4, 3963 Aminona; parc. 4020
Enseigne: La Bottega
Prestations: mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, emporter ou livrer
Heures d'ouverture et de fermeture: 8 h – 22 h
Début de l'activité: 17.01.2022
Employeur: GCM Gastro Crans Montana Sàrl
Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les trente jours suivant la présente publication.

Crans-Montana, le 17 décembre 2021
L'Administration communale